

Plérin, le 17 décembre 2020

Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Président(e)s des
établissements publics et syndicats intercommunaux

Objet : taux de cotisations 2021

Cher(e)s Collègues,

La crise sanitaire liée à la pandémie mondiale de la COVID 19 impacte et impactera certainement durablement nos collectivités sur le plan financier et ce, quelle que soit la taille de la collectivité.

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor n'échappe pas à cette réalité. Pour autant, dans la continuité de sa fonction mutualisatrice, notre établissement public a souhaité être au plus près des préoccupations des collectivités et se positionner en acteur de la solidarité territoriale sur deux points essentiels.

En premier lieu et de manière continue depuis plusieurs exercices, nous avons souhaité maintenir pour 2021 les taux de cotisation, à savoir :

- 0,77 % pour les missions obligatoires
- 0,23 % pour le conseil administratif et juridique non statutaire
- 0,42 % pour la santé et la prévention au travail

Ces taux sont donc sans évolution depuis 2014.

Par ailleurs, le décret n° 2020-1296 du 20 octobre 2020 institue **une indemnité de fin de contrat pour tous les agents contractuels de droit public à compter du 1^{er} janvier 2021**. Cette nouvelle indemnité, dite de précarité, est fixée à 10 % de la rémunération brute.

Ainsi, dans le cadre de son service des missions temporaires, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de lisser l'impact financier de cette nouvelle indemnité et **le CDG 22 prendra de fait, à sa charge au titre de l'exercice 2021, les 2/3 du surcoût constaté**. Pour les années 2022 et 2023, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion étudiera à nouveau d'autres modalités possibles de prise en charge de cette indemnité.

Être à vos côtés, accompagner les territoires et nos collectivités, c'est notre priorité permanente. L'effort financier consenti par notre établissement à travers ces différentes mesures et par le maintien, pour l'essentiel, des contributions horaires ou forfaitaires pour nos missions facultatives, traduit notre volonté de solidarité si essentielle dans le contexte que nous connaissons depuis plusieurs mois.

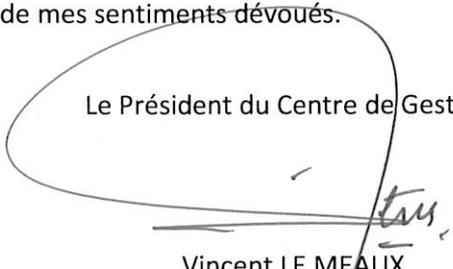
Vous trouverez ci-joint l'état récapitulatif des contributions et cotisations applicables au 1^{er} janvier 2021 se substituant à l'annexe 2 de votre convention d'adhésion et qui sera prochainement mis en ligne.

L'ensemble des services du Centre de Gestion reste mobilisé à vos côtés et à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur ces modalités financières.

Je vous prie d'agréer, Cher(e)s collègues, l'expression de mes sentiments dévoués.

Bien cordialement,

Le Président du Centre de Gestion,


Vincent LE MEAUX
Président de Guingamp Paimpol Agglomération